

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Septembre 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 239 774 dinars et un bénéfice net de la période de 3 558 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Septembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 000 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 septembre 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 772 DT.

- ✓ Contrairement aux dispositions de l'article 109 du règlement du Conseil du Marché Financier et notamment son point 11, l'Union Financière Hannibal Sicav a acquis auprès de l'Union Financière Alyssa Sicav (*OPCVM faisant partie du même groupe que le gestionnaire*) des obligations pour un montant global de 110 000 dinars. Ces opérations ont été passées par la bourse.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Tunis, 27 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	954 704,668	1 145 406,492	1 095 260,247
	a- Actions et droits rattachés		572 905,954	723 844,354	691 458,986
	b- Obligations et valeurs assimilées		381 798,714	408 951,038	391 236,811
	c- Titres OPCVM		0,000	12 611,100	12 564,450
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	284 089,986	298 410,222	300 097,945
	a- Placements monétaires		147 098,682	0,000	142 960,742
	b- Disponibilités		136 991,304	298 410,222	157 137,203
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	979,326	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 239 773,980	1 443 816,714	1 395 358,192
	<u>PASSIF</u>				
			24 121,488	35 190,674	24 261,735
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	6 069,296	14 268,694	4 417,188
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	18 052,192	20 921,980	19 844,547
	ACTIF NET		1 215 652,492	1 408 626,040	1 371 096,457
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 210 882,840	1 399 256,312	1 364 763,160
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	4 769,652	9 369,728	6 333,297
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7,392	1,016	0,989
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 762,260	9 368,712	6 332,308
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 239 773,980	1 443 816,714	1 395 358,192

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	3.1	11 147,177	34 331,650	15 983,739	41 779,932	49 905,865
	Dividendes		5 785,500	17 879,640	10 225,400	23 736,890	26 217,050
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 361,677	16 452,010	5 758,339	18 043,042	23 688,815
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	1 427,514	4 137,940	0,000	2 261,445	2 334,539
	Total des revenus des placements		12 574,691	38 469,590	15 983,739	44 041,377	52 240,404
CH 1	Charges de gestion des placements	3.8	-3 832,921	-11 807,875	-4 543,258	-15 171,425	-19 588,539
	Revenu net des placements		8 741,770	26 661,715	11 440,481	28 869,952	32 651,865
CH 2	Autres charges	3.9	-7 545,994	-22 535,525	-6 791,260	-20 183,986	-26 782,885
	Résultat d'exploitation		1 195,776	4 126,190	4 649,221	8 685,966	5 868,980
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		-39,850	636,070	-202,904	682,746	463,328
	Sommes distribuables de la période		1 155,926	4 762,260	4 446,317	9 368,712	6 332,308
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		39,850	-636,070	202,904	-682,746	-463,328
	Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		-2 381,519	83 080,662	-9 615,591	132 778,646	138 927,779
	Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		5 096,197	-23 375,464	-117,820	-71 245,685	-74 521,536
	Frais de négociation de titres		-352,439	-1 035,102	-791,298	-2 870,378	-2 991,205
	Résultat net de la période		3 558,015	62 796,286	-5 875,488	67 348,549	67 284,018

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>3 558,015</u>	<u>62 796,286</u>	<u>-5 875,488</u>	<u>67 348,549</u>	<u>67 284,018</u>
a- Résultat d'exploitation	1 195,776	4 126,190	4 649,221	8 685,966	5 868,980
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 381,519	83 080,662	-9 615,591	132 778,646	138 927,779
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 096,197	-23 375,464	-117,820	-71 245,685	-74 521,536
d- Frais de négociation de titres	-352,439	-1 035,102	-791,298	-2 870,378	-2 991,205
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-5 483,772</u>	<u>0,000</u>	<u>-13 996,896</u>	<u>-13 996,896</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-8 649,793</u>	<u>-212 756,479</u>	<u>-28 684,550</u>	<u>-660 084,457</u>	<u>-697 549,509</u>
a- Souscriptions	0,000	99,079	12 141,689	12 141,689	12 141,689
- Capital	0,000	100,000	11 900,000	11 900,000	11 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-1,226	129,997	129,997	129,997
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,305	111,692	111,692	111,692
b- Rachats	8 649,793	212 855,558	40 826,239	672 226,146	709 691,198
- Capital	8 200,000	208 000,000	40 100,000	668 400,000	705 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	409,891	4 649,190	411,622	1 011,439	1 257,046
- Régularisation des sommes distribuables	39,902	206,368	314,617	2 814,707	3 034,152
VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 091,778	-155 443,965	-34 560,038	-606 732,804	-644 262,387
<u>AN4-Actif Net</u>					
a- En début de période	1 220 744,270	1 371 096,457	1 443 186,078	2 015 358,844	2 015 358,844
b- En fin de période	1 215 652,492	1 215 652,492	1 408 626,040	1 408 626,040	1 371 096,457
<u>AN5-Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	11 663	13 660	14 312	20 595	20 595
b- En fin de période	11 581	11 581	14 030	14 030	13 660
VALEUR LIQUIDATIVE	104,969	104,969	100,401	100,401	100,373
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	1,14%	6,74%	-1,72%	4,63%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-09-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-09-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs similaires ont été évalués, au 30-09-2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2017 d'actions et des obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% l'Actif
Actions		618 380,688	572 905,954	46,21%
ADWYA	10 666	62 624,050	56 785,784	4,58%
ATL	9 000	28 232,606	27 630,000	2,23%
ATTIJARI BANK	1 250	32 596,500	44 313,750	3,57%
BIAT	850	52 222,248	97 692,200	7,88%
CARTHAGE CEMENT	33 500	99 594,113	75 107,000	6,06%
MONOPRIX	8 000	119 435,243	77 232,000	6,23%
SFBT	4 700	85 522,010	92 951,900	7,50%
SOTUVER	15 215	81 389,754	63 172,680	5,10%
TPR	13 280	56 764,164	38 020,640	3,07%
Obligations des Sociétés		282 000,000	293 457,826	23,67%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	40 000,000	41 920,877	3,38%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	60 000,000	61 619,112	4,97%
CIL2014-2 7.6%	1 000	60 000,000	62 438,663	5,04%
CIL2015-1 T 7.65%	200	12 000,000	12 217,301	0,99%
HL 2016-2 7.65%	600	60 000,000	63 088,504	5,09%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	50 000,000	52 173,369	4,21%
BTA		86 240,000	88 340,888	7,13%
BTA-04-2028	40	37 380,000	38 384,450	3,10%
BTA052022	50	48 860,000	49 956,438	4,03%
TOTAL		986 620,688	954 704,668	77,01%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus des Actions	5 785,500	17 879,640	10 225,400	23 683,040	26 163,200
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	0,000	53,850	53,850
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 361,677	16 452,010	5 758,339	18 043,042	23 688,815
Revenus des obligations privées	3 933,271	9 492,416	3 293,229	10 287,086	13 467,762
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 428,406	6 959,594	2 465,110	7 755,956	10 221,053
TOTAL	11 147,177	34 331,650	15 983,739	41 779,932	49 905,865

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-09-2017 à 284 089,986 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	147 098,682	0,000	142 960,742	11,86%
Disponibilités		136 991,304	298 410,222	157 137,203	11,05%
Total		284 089,986	298 410,222	300 097,945	22,91%

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	150	27/12/16	142 887,648	147 098,682	11,86%
Total placement BTCT			142 887,648	147 098,682	11,86%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 427,514	4 137,940	0,000	2 261,445	2 334,539
TOTAL	1 427,514	4 137,940	0,000	2 261,445	2 334,539

3.3 – Créances d'exploitations:

	Libelle	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
AC 4	Autres Actifs	979,326	0,000	0,000
	RS sur BTA	979,326	0,000	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	6 069,296	14 268,694	4 417,188
	Frais de gestionnaire	1 389,588	1 624,190	1 581,125
	Frais de dépositaire	495,555	1 411,368	283,489
	Frais de distributeurs	4 184,153	11 233,136	2 552,574

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	18 052,192	20 921,980	19 844,547
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	536,957	2 011,685
	Redevance CMF	100,485	116,301	116,647
	Contribution conjoncturelle 7.5%	771,628	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	17 180,079	20 268,722	17 716,215

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	1 366 000
* Nombre de titres	13 660
* Nombre d'actionnaires	96
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	100
* Nombre de titres émis	1
Rachats effectués	
* Montant en nominal	208 000
* Nombre de titres rachetés	2 080
Capital au 30/09/2017	
* Montant en nominal	1 158 100
* Nombre de titres	11 581
* Nombre d'actionnaires	90

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 s'élève à -155 443,965 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30/09/2017 est de 11 581 contre 13 660 au 31/12/2016.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2016</u>	<u>1 364 763,160</u>	<u>1 364 763,160</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>100,000</u>	<u>100,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-208 000,000</u>	<u>-208 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>54 019,680</u>	<u>58 789,332</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	83 080,662	83 080,662
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-23 375,464	-23 375,464
- Frais de négociation de titres	-1 035,102	-1 035,102
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 650,416	-4 650,416
- Sommes distribuables		4 769,652
<u>Montant fin de période au 30/09/2017</u>	<u>1 210 882,840</u>	<u>1 215 652,492</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2017 s'élèvent à **4 769,652** DT contre **9 369,728** DT au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Somme distribuables des exercices antérieurs	7,392	1,016	0,989
Résultat d'exploitation	4 126,190	8 685,966	5 868,980
Régularisation du résultat d'exploitation	636,070	682,746	463,328
<u>Total</u>	<u>4 769,652</u>	<u>9 369,728</u>	<u>6 333,297</u>

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

<u>Libelle</u>	<u>Période du 01.07.17 au 30.09.17</u>	<u>Période du 01.01.17 au 30.09.17</u>	<u>Période du 01.07.16 au 30.09.16</u>	<u>Période du 01.01.16 au 30.09.16</u>	<u>Période du 01.01.16 au 31.12.16</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>3 832,921</u>	<u>11 807,875</u>	<u>4 543,258</u>	<u>15 171,425</u>	<u>19 588,539</u>
Rémunération du gestionnaire	1 389,608	4 272,175	1 623,690	5 365,145	6 945,771
Rémunération du dépositaire	244,344	753,593	291,963	980,651	1 264,303
Rémunération des distributeurs	2 198,969	6 782,107	2 627,605	8 825,629	11 378,465

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 2 Autres charges	7 545,994	22 535,525	6 791,260	20 183,986	26 782,885
Redevance CMF	308,804	949,383	360,825	1 192,266	1 543,517
Services bancaires et assimilés	136,538	421,960	241,319	558,918	617,450
Contribution conjoncturelle 7.5%	228,436	771,628	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	6 872,216	20 392,554	6 189,116	18 432,802	24 621,918

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	6 872,216	20 392,554	6 189,116	18 432,802	24 621,918
Taxes (*)	-55,240	-163,918	15,359	45,745	61,105
Frais bancaires	26,320	78,101	24,298	72,365	96,663
Publication BO CMF	404,296	1 199,704	490,617	1 461,184	1 951,800
Honoraires CAC	1 693,808	5 026,192	1 689,306	5 031,194	6 720,500
Frais AGO et publications	1 001,656	2 972,306	442,147	1 316,828	1 758,974
Jetons de Présence	3 024,658	8 975,343	3 016,394	8 983,607	12 000,000
Alpha mena	776,707	2 304,793	502,732	1 497,268	2 000,000
Autres	0,011	0,033	8,263	24,611	32,876

(*)C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 000 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 septembre 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 771,628 DT.